



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-2eme-incident-declare-en-8-jours>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Problème de surveillance de la radioactivité et de rejets dans l'environnement**

17 octobre 2019

# France : Bugey : Problème de surveillance de la radioactivité et de rejets dans l'environnement

## 2ème incident déclaré en 8 jours

**Une vanne laissée ouverte par erreur, une balise de surveillance de la radioactivité dans l'air ambiant du bâtiment du réacteur 2 qui donne des mesures anormales, des rejets à l'extérieur de l'air du bâtiment réacteur... Le 15 octobre 2019, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey (Ain) a déclaré un nouvel évènement significatif pour la sûreté. Communication pour le moins évasive et sibylline d'EDF, saisira qui peut les tenants et aboutissants de ce nouvel incident sur la base des explications de l'exploitant !**

Cette déclaration est la seconde en 1 semaine : le 8 octobre l'exploitant annonçait une "anomalie sur la ventilation d'un local de découpe". En fait - et c'est l'Autorité de sûreté nucléaire qui le dira - **[de multiples défaillances organisationnelles ont causé des rejets radioactifs dans l'air au Bugey \(Ain\), à 2 reprises en septembre 2019.](#)**

**Si les rejets de substances radioactives dans l'air et dans l'eau sont autorisés, ils n'en sont cependant pas moins encadrés par une législation.** Le site nucléaire ne peut pas rejeter n'importe quoi, n'importe quand, en n'importe quelle quantité. Or les seuils autorisés pour le Cobalt 60, un radionucléide artificiel qui émet des rayons pendant plus de 5 ans, ont été dépassés la 1ère semaine de septembre. EDF n'ayant pas cherché l'origine de ce dépassement, le seuil de Cobalt 60 rejeté dans l'air a de nouveau été dépassé la 3ème semaine de septembre. **À l'origine de cette pollution de l'environnement ? Des travaux mal faits et une bien piètre gestion par EDF de son installation nucléaire.** L'Autorité de sûreté nucléaire a d'ailleurs mené une [inspection réactive](#) suite à la déclaration de cet incident, **pointant du doigt le manque de rigueur et les insuffisances de l'exploitant.**

**Un peu plus tôt, courant septembre,** on apprenait qu'un des 2 moteurs diesel du réacteur 4, servant d'alimentation électrique de secours en cas de coupure, était en fait **[incapable de fournir](#)**

**un courant suffisant** pour alimenter les systèmes de base. La raison ? Une maintenance de mauvaise qualité, qui a détérioré l'équipement au lieu de le maintenir en état de marche. Encore un exemple du manque de rigueur de l'exploitant et de ses conséquences : **il génère lui-même les problèmes et multiplie les risques intrinsèques de l'installation nucléaire.**

Concernant ce nouvel incident et la déclaration faite le 16 octobre par l'exploitant, espérons que, comme pour la précédente, l'ASN mette un peu de lumière sur ce qu'il s'est passé à la centrale entre le 24 septembre et le 11 octobre. **Et ce fut le cas. Dans son avis d'incident publié le 22 octobre, l'ASN livre de précieux éléments. Durant cette période, la centrale a rejeté dans l'atmosphère de l'air provenant du bâtiment réacteur alors que le dispositif permettant de mesurer sa radioactivité - et d'arrêter automatiquement ces rejets en cas de dépassement des seuils autorisés - était hors service.** Cette chaîne de mesure n'était en effet pas fiable, elle donnait des paramètres faux, qui n'étaient pas représentatifs de la radioactivité dans le bâtiment réacteur. **Ce qu'elle mesurait était en fait un mélange d'air de ce bâtiment réacteur et du bâtiment des auxiliaires nucléaires. Pourquoi ? Parce que l'opération de maintenance entreprise le 24 septembre sur cette chaîne de mesure a été interrompue à cause de sa difficulté et qu'une vanne, ouverte pour l'occasion, n'a pas été refermée ("pour une raison qui reste à déterminer").**

Ce n'est que le 11 octobre que l'exploitant, se questionnant sur les évolutions des mesures données par la balise, cherche une explication. C'est à ce moment là que la vanne laissée ouverte sera découverte. Durant plus de 2 semaines donc, l'exploitant n'a pas détecté l'erreur de configuration sur cet outil de surveillance de la radioactivité, ni l'indisponibilité qu'elle a induite. Avec pour conséquence un retard de confinement en cas de montée de la radioactivité dans l'enceinte du réacteur et une impossibilité de stopper les rejets automatiquement en cas de besoin pour éviter une pollution radioactive de l'environnement. **Difficultés de maintenance, oublis lors de procédures et contrôles lacunaires, attitude interrogative tardive quant à des évolutions anormales de paramètres pourtant cruciaux, prise de risque de dissémination de substances radioactives dans l'environnement et défaillances en radioprotection, ce nouvel incident, le second déclaré en 1 semaine, en dit long sur les manières de faire de l'exploitant et sur l'état actuel de l'installation.**

**Ce que dit EDF :**

**Détection tardive de l'indisponibilité d'une sonde de mesure de l'activité dans le bâtiment réacteur**

Publié le 17/10/2019

Dans le cadre du fonctionnement normal des réacteurs, la réglementation autorise les centrales à réaliser, dans les limites de seuils définis, des rejets d'air des bâtiments réacteur à l'atmosphère. Ces opérations, contrôlées, font l'objet d'analyses préalables et d'une surveillance continue. Elles permettent de maintenir une pression optimale dans les bâtiments réacteurs et n'ont aucun impact sur l'environnement.

Le 11 octobre, l'unité n°2 est en production. Dans le cadre de la surveillance des installations, les équipes en charge du pilotage du réacteur constatent que **les mesures prises par une des sondes qui surveille l'activité de l'air du bâtiment réacteur ne sont pas cohérentes avec les mesures attendues.**

Des intervenants se rendent immédiatement dans le local où est installée la sonde de mesure et constatent qu'**une vanne de prélèvement d'air est en position ouverte alors qu'elle devrait être fermée.** Ils referment immédiatement la vanne. Les analyses montrent que cette vanne était ouverte **depuis le 24 septembre 2019 suite à une opération d'exploitation.** La sonde de

surveillance a été considérée indisponible depuis cette date.

Cet événement n'a eu aucun impact sur l'environnement, ou la sécurité des personnes. **Les rejets atmosphériques contrôlés, effectués à deux reprises entre le 24 septembre et le 11 octobre 2019** avaient fait l'objet d'analyses préalables et des moyens de surveillance complémentaires permettant de garantir le respect des seuils autorisés.

Cependant, en raison de la détection tardive de l'indisponibilité de la sonde de mesure, la direction de la centrale de Bugey a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le 15 octobre 2019 un événement significatif de sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-nucleaire-du-bugey/actualites/detection-tardive-de-l-indisponibilite-d-une-sonde-de-mesure-de-l-activite-dans-le-batiment-reacteur>

---

Ce que dit l'ASN :

Indisponibilité prolongée de l'une des chaînes de mesure de l'activité radiologique à l'intérieur du bâtiment réacteur 2

Publié le 22/10/2019

Centrale nucléaire du Bugey - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 15 octobre 2019, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif relatif à la détection, le 11 octobre 2019, de l'indisponibilité de l'une des chaînes de mesure de l'activité radiologique à l'intérieur du bâtiment réacteur (BR). **Cette chaîne de mesure sert à surveiller la radioactivité dans le bâtiment réacteur afin d'entraîner, le cas échéant, des actions automatiques d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur.**

La chaîne de mesure est constituée d'un dispositif de prélèvement muni d'une pompe et d'un détecteur. Lors du contrôle périodique de cette chaîne de mesure, le 24 septembre 2019, la vanne de prélèvement de l'air du bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) a été ouverte conformément à la procédure d'intervention. Cette ouverture met en communication l'air prélevé dans le bâtiment réacteur avec celui prélevé dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN).

**En raison de difficultés rencontrées lors de la maintenance sur une pompe de prélèvement et de la décision de procéder quelques semaines plus tard au remplacement complet de la chaîne de mesure, l'activité de contrôle a été interrompue.** Pour une raison qui reste à déterminer, la vanne de prélèvement d'air du bâtiment des auxiliaires nucléaires n'a alors pas été refermée. Ainsi, la mesure donnée par cette chaîne de surveillance n'était pas représentative de l'activité dans le bâtiment réacteur puisqu'elle était réalisée sur un **mélange constitué de l'air du bâtiment réacteur et de celui du BAN.**

**Le 11 octobre 2019**, des intervenants d'EDF se sont interrogés sur les évolutions des mesures données par la chaîne concernée. Les investigations conduites ont permis d'identifier l'origine de l'anomalie et de la corriger.

Toutefois, **entre le 24 septembre et le 11 octobre 2019, la mesure donnée par cette chaîne était erronée et aurait pu conduire à retarder l'isolement du bâtiment réacteur en cas d'élévation de la radioactivité, notamment pendant les opérations de rejet de l'air du bâtiment réacteur.**

**Aucune élévation de radioactivité dans le bâtiment réacteur ne s'étant produite et aucune anomalie n'ayant été détectée dans les rejets gazeux** par les autres dispositifs de surveillance, cet événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement ou sur le personnel.

Toutefois, **en raison de la réalisation de rejets de l'air du bâtiment réacteur, entre le 24 septembre et le 11 octobre, alors que la chaîne de mesure de l'activité prévue pour interrompre automatiquement ces rejets en cas d'anomalie n'était pas disponible, cet événement a été classé au niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-control/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Indisponibilite-prolongee-de-l-une-des-chaines-de-mesure-de-l-activite-radiologique>